



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021**

**Délibération n° 2021-034**

**GRUPE SCOLAIRE LE BURCK : CHANGEMENT DE DENOMINATION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Héléne DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Thomas DOVICHICI à Christine PEYRE

**ABSENTS : 2**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES**

Madame Marie RÉCALDE, Adjointe au Maire Déléguée au Développement économique, à l'emploi, à l'innovation, à la formation et à l'égalité femmes/hommes, rappelle à l'Assemblée que la communauté éducative des écoles du Burck, et en particulier les parents d'élèves élus, ont souhaité contribuer à la valorisation de l'image du groupe scolaire, qui bénéficie de nombreux atouts : localisation proche du bois du Burck, communauté éducative engagée dans de nombreux projets pédagogiques, parents d'élèves très impliqués dans la vie des écoles. Ils ont formulé à plusieurs reprises en conseil d'école leur souhait de changer le nom de ces deux écoles.

Le principe de ce changement de nom a été accepté par la municipalité qui a souhaité que cette nouvelle dénomination fasse l'objet d'une démarche participative et pédagogique et qu'un nom de femme soit donné à ces écoles.

La municipalité affirme ainsi sa volonté de s'engager dans une démarche plus globale de féminisation des noms de lieux et d'équipements publics participant à la reconnaissance du rôle des femmes dans l'Histoire de notre pays et luttant contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public.

Aux termes de l'article L 421-24 du Code de l'éducation, la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) relève de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement.

Trois noms de femmes au parcours individuel emblématique et à l'engagement militant ont été proposés par Monsieur le Maire à la communauté éducative :

- Manon CORMIER, avocate bordelaise, écrivaine, Résistante et déportée ;
- Louise MICHEL institutrice, sociétaire de l'Union des poètes, héroïne de la Commune ;
- Joséphine BAKER, artiste et Résistante.

En élémentaire comme en maternelle, un travail pédagogique a pu être réalisé en classe et sur le temps périscolaire autour de ces trois figures féminines afin de permettre aux enfants de participer au vote, après avoir travaillé sur les différentes "candidates". La démarche contribue ainsi pleinement à l'éducation à la citoyenneté.

A l'issue d'un vote ayant mobilisé les enfants, les parents d'élèves et les personnels municipaux, le nom de Joséphine-Baker a recueilli une large majorité de suffrages.

Il est donc proposé d'approuver le changement de dénomination des écoles maternelle et élémentaire du Burck et de les dénommer dorénavant « école maternelle Joséphine BAKER » et « école élémentaire Joséphine BAKER ».

Féminiser les noms de nos équipements et espaces public permet d'écrire différemment la ville et offre aux habitantes et aux habitants de nouvelles références symboliques.

La démarche participative associée à ce mouvement permet de faire mieux connaître les accomplissements de femmes à travers notre Histoire et contribue au renforcement de la citoyenneté locale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'approuver le changement de dénomination des écoles maternelle et élémentaire du Burck et de les dénommer dorénavant « école maternelle Joséphine BAKER » et « école élémentaire Joséphine BAKER ».

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized checkmark or similar symbol.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*